

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

Région de BASSE NORMANDIE / Département du CALVADOS
Arrondissement de BAYEUX / Canton de BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE

Commune
de
FONTAINE - HENRY

Conseil Municipal
Séance du 11 avril 2017
COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept le onze avril à 20h30, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Philippe CAILLERE, Maire.

Présents : Messieurs CAILLERE, ROSELLO-DE MOLINER, CHRETIEN, NEDELEC.
Mesdames CAILLERE, RENAUDE, ALVADO, RACINE.

Absents excusés : Messieurs MADEC, D'OILLIAMSON et Madame CREVON.

Pouvoir : Madame Crevon donne son pouvoir à Madame Renaude.
Monsieur D'Oilliamson donne son pouvoir à Madame Racine.
Monsieur Madec donne son pouvoir à Monsieur Rosello.
Monsieur ROSELLO a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'ajout d'un point supplémentaire à la séance : Désignation d'un représentant à la CLECT. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1 Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 Affectation du résultat 2016

Le Conseil Municipal,

Après avoir repris, ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2016

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 177 691.94 euros
DECIDE d'affecter la somme de 169 622.27€ au compte 002 et 8 069.67 € en investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) du BP 2017
- un excédent d'investissement de : 88 870.97 euros
DECIDE d'affecter le résultat au compte 001 du BP 2017
- Excédent au 31.12.2016 : 266 562.91 euros

3 Vote du budget primitif 2017

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif de 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 348 788.27 euros en section de fonctionnement
- 189 013.64 euros en section d'investissement

4 Indemnités du percepteur et frais de gardiennage de l'église

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le versement des indemnités de conseil et de budget dues au percepteur de Courseulles sur mer pour l'année 2017.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le versement d'une indemnité d'un montant de 119.55 euros au prêtre du canton pour l'année 2017.

5 Fixation des taux d'imposition 2017

Après en avoir délibéré, la Conseil Municipal, décide à l'unanimité de voter provisoirement les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 comme suit :

- Taxe d'Habitation : 6.78 %
- Taxe Foncière (Bâti) : 9.29 %
- Taxe Foncière (Non Bâti): 19.71 %

Le Conseil Municipal décide de voter contre la neutralisation et le pacte fiscal proposé par la Communauté de Communes Seulles Terre et Mer.

Décide de voter contre l'allocation de compensation proposée à reverser à Seulles Terre et Mer (52 879€)

Compte tenu de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) mise en place sur EPCI et le transfert des recettes fiscales économiques des communes vers EPCI conformément à la loi, le conseil municipal décide d'accepter une allocation de compensation correspondante au transfert de fiscalité économique soit la somme de 3 587€

6 Subventions aux associations

ASSOCIATION	Versé en 2016	demandé	subvention 2017
Cœur de fontaine	400	400	400
Chasseurs	290	290	290
Comité de Jumelage	515	515	515
Fontaine-Henry Renaissance	250	250	250
W.B.S.	200	Pas de montant	200
Amis du château	0	350	350€ *sur présentation de factures relatives à l'achat de matériel de jardinage et de plantes
Croix Rouge Française	220	Pas de dossier	0
Le Thaon des Loisirs		Pas de montant	200
Association Française des sclérosés en plaque	200	Pas de montant	0
Association des Paralysés de France	200	Pas de montant	0
Ligue contre le cancer	200	Pas de montant	0
ADMR	250	Pas de montant	250
France Adot		Pas de montant	200
TOTAL			2 655.00

*l'association "les amis du château" devra fournir les factures relatives à l'achat de matériel de jardinage et de plantes afin de bénéficier de la subvention.

7 Retrait de la Commune de Fontaine-Henry de la Communauté de Communes de Seullès Terre et Mer et intégration de la Commune à la Communauté de Communes Cœur de Nacre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

De demander à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Seullès Terre et Mer le retrait de la commune de Fontaine-Henry de cette entité, et ce en application de l'article L5211-19 du code général des Collectivités Territoriales.

De demander à Monsieur le Président de l'EPCI Cœur de Nacre l'intégration de la commune de Fontaine-Henry dans cette entité.

Monsieur le Maire est chargé d'entreprendre toutes démarches nécessaires à la réalisation de cette affaire à compter de ce jour.

8 Désignation d'un représentant à la CLECT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un suppléant à la commission intercommunale "CLECT" (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Philippe CAILLÈRE titulaire et Corinne ALVADO suppléante.

9 Informations et questions diverses

-Monsieur Guy Chretien, Membre honoraire de l'amicale de la Chaudière propose d'attribuer le titre de "Citoyen d'Honneur" à l'occasion de ses 100 ans à Monsieur Conrad LANDRY qui a participé au nettoyage définitif des bois de Fontaine-Henry le 7 juin 1944. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

-La Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie nous transmet la plaquette d'information sur le plan de gestion des poissons migrateurs. Consultable en Mairie

-SOLIHA, fusion entre PACT ARIM et HABITAT DEVELOPPEMENT, apporte des solutions aux personnes rencontrant des difficultés pour rénover leur logement, conseils techniques et accompagnement pour la constitution des demandes de subventions et avantages fiscaux. Plaquettes disponibles en Mairie.

- Pont sur Seulles : 3ème édition de "la fête de nos villages" le 2 septembre 2017 à Lantheuil. Cette année la commune de Fontaine-Henry ne formera pas d'équipe car trop peu de participants l'an dernier, néanmoins la diffusion de l'information sera faite au sein de la commune.

-Rétro Moto Cote de Nacre : 29ème édition du rallye international de motos anciennes le 25 juin 2017. Cette association demande l'autorisation de traverser la commune et de pouvoir faire une pause d'une heure sur le parking situé face au château. Accord du conseil municipal, prévoir de faire poser des barrières pour réserver l'usage de ce parking.

- Pierreval : suite au rendez-vous du groupe Pierreval avec l'Architecte des Bâtiments de France les pentes du futur lotissement vont être modifiées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les membres du Conseil Municipal

Le secrétaire

Le Maire